

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE DANVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière des membres du Conseil de la ville de Danville tenue le 10 novembre 2009 à 19h00 à la salle du Conseil sise au 150 de la rue Water, à Danville, à laquelle assistent les Conseillers:

Siège numéro 1:	Francine L. Girard
Siège numéro 2:	Jean-Guy Dionne
Siège numéro 3:	Germain Ducharme
Siège numéro 4:	Michel Plourde
Siège numéro 5:	Bernard Laroche
Siège numéro 6:	Lisette Fréchette

formant quorum sous la présidence du Maire Jacques Hémond, l'assemblée est reconnue valablement constituée et débute par la récitation de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que l'ordre du jour soumis soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que les procès-verbaux de l'assemblée tenue le 1^{er} octobre 2009 soient acceptés tels que soumis, et qu'il soit fait dispense de leur lecture en raison du fait que chacun des membres du Conseil en a reçu copie préalablement à la tenue de la présente assemblée.

ADOPTÉ

RAPPORT DE DISPONIBILITÉ

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Jean-Guy Dionne:

- 1.- D'accuser réception du rapport de disponibilité et d'en accepter les chiffres y indiqués lesquels tiennent compte des factures à payer soumises pour approbation à la présente assemblée; et
- 2.- D'accepter les virements ou écritures mentionnés ci-dessous constituant des ajustements au budget en cours en conséquence d'une augmentation des revenus ou dépenses, d'une diminution des revenus ou des dépenses ou d'une appropriation de surplus ou réserve, savoir:

Ajustement de budget

Selon facturation faite et à recevoir

01.114.31.012 – Ordures logements, etc...	+24 000.00
02.420.00.491 – Ordures – ententes spéciales	+24 000.00

Pour tenir compte subvention 2009 – chemins**Ajustement du budget**

03.130.00.610 – Immobilisation voirie	+75 000.00
01.382.90.071 – Subventions pavage/chemins	+75 000.00

Travaux sur le chemin Scotch Hill**Écritures de Grand-Livre**

05.910.05.000 – Réserve ancien Shipton (dt)	17 697.34
01.158.00.002 – Appropriation de réserve (ct)	17 697.34

Ajustement de budget

02.320.00.110 – Travaux publics – été – Rémunération	+9 382.00
02.320.00.201 – Travaux publics – Cont. Employeur	+1 399.00
03.130.00.610 – Travaux publics immobilisations	+6 916.00
01.158.00.002 – Appropriation de réserve	+17 697.00

ADOPTÉ**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussigné, Michel Lecours, directeur général et secrétaire-trésorier pour la Ville de Danville certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits budgétaires nécessaires au budget pour le paiement des comptes soumis à la présente assemblée lesquels sont énumérés ci-après.

**Michel Lecours, Directeur général et
secrétaire-trésorier**

COMPTES PAYABLES

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que soient acceptés les dépenses énumérées ci-dessous par activité et qu'il soit procédé à leur paiement et ou annulation, savoir:

- Rémunérations et contrib. de l'employeur	82 591.62
- Administration	47 204.55
- Sécurité publique	137 583.44
- Transport routier	109 320.04
- Hygiène du milieu	155 107.28
- Aménagement et urbanisme	31 755.71
- Loisirs et culture	12 130.04
- Financement	27 069.79
- Immobilisations/Investissements	19 398.52
Total :	622 160.99

ADOPTÉ

PÉRIODE DU PUBLIC

- **Jeannine Plante** – Représentations d’insatisfaction concernant les opérations de déneigement au « Carré » et ses conséquences sur une portion de la rue Grove en façade des immeubles à logement possédés par cette personne et dépôt d’une « pétition » ;
- **Daniel Pitre** – Représentations relatives au sujet ci-dessus;
- **Carmen Martin** – Questionnement à l’égard du dossier de modification au règlement de zonage pour permettre la réalisation et l’utilisation d’autocross, motocross dans le secteur du « Petit Nicolet » - Également commentaires concernant les abrasifs utilisés pour l’entretien des chemins en période hivernale;
- **André Deshaies** – Représentations à l’effet qu’il s’oppose à payer le montant facturé pour les droits de mutation faisant suite à l’acquisition du terrain et bâtiment de Geoffroy & Frères;
- **Claude Allison** – Représentations à l’effet de confier la réalisation de certaines opérations de déneigement à l’entreprise privé de préférence aux Travaux publics de la Municipalité;
- **Claude Messier** – Commentaires concernant les droits de mutation et l’apport de ces derniers aux finances de la Municipalité.

RECOMMANDATIONS A LA C.P.T.A.Q.

- **2384 –2009 – Transport ATD** – Demande d’usage autre qu’agricole – Examen sur place des installations et « audition » des causes de bruits potentielles;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Jean-Guy Dionne que les membres du Conseil se rendent sur place pour examiner l’état des lieux et « entendre » le niveau de bruit occasionné par les véhicules et ce le ou vers le 15 novembre 2009 afin d’être au fait de la situation et des circonstances avant de prendre une décision favorable ou non à la demande déposée.

ADOPTÉ

- **2385 –2009 – Demande d’autorisation par Gaétan Turgeon** – Nouvelle configuration et aliénation;

Considérant que l’emplacement visé par la demande bénéficie de droits acquis pour une utilisation autre qu’agricole (utilisation résidentielle) tel qu’il appert de la décision rendue par la Commission de protection du territoire agricole du Québec en date du 4 mai 2005 sous le numéro 340,322;

Considérant qu'il s'agit de donner une nouvelle configuration au droit acquis conféré à cette partie du lot 2B du rang 4 sans modification de la superficie

Considérant que la demande est conforme à la réglementation municipale d'urbanisme, zonage, construction et lotissement;

Considérant l'absence d'impact sur l'activité agricole du secteur pouvant résulter d'une acceptation de la demande;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que la Municipalité recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de faire droit à la demande.

ADOPTÉ

- **2386 – 2009 – Lisette Moreau** – Demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles;

Considérant que la demande vise à faciliter la remise en exploitation d'une érablière;

Considérant que la construction d'un « petit chalet » n'aurait que peu sinon aucun impact sur l'activité agricole du secteur;

Considérant que l'entente conclue en vertu des dispositions de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire agricole ne sont pas encore en vigueur et qu'il y a lieu de traiter cette demande selon les dispositions légales actuellement en vigueur soit au cas par cas;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation municipale d'urbanisme, zonage, construction et lotissement et qu'il n'y a pas d'autres endroits en « zone blanche » où il soit possible de permettre la remise en exploitation d'une érablière tout en permettant la construction d'un « petit chalet »

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de faire droit à la demande.

ADOPTÉ

RAPPORT SUR LES PERMIS DE CONSTRUCTION

- Une liste des permis émis pour le mois d'octobre est remise à chacun des membres du Conseil indiquant une valeur totale de \$463,001.00 pour ce mois et un cumulatif d'année pour une valeur totale de \$ 4,774,277.00.

CORRESPONDANCE / RÉOLUTION

- **2387 – 2009 - Cascades** – Lettre relative à l'organisation de la « Fête des oiseaux migrateurs » informant du « refus de la compagnie de prendre de nouveaux engagements auprès d'organismes ayant pied à terre à Danville...pour cause d'absence d'appui de la ville en regard avec les attraits de Kingsey-Falls;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que le directeur général soit autorisé de procéder à la rédaction d'une lettre rappelant l'autonomie des Municipalités envers l'entreprise privée et rappelant le pouvoir discrétionnaire dont jouit l'entreprise privée au contraire des Municipalités.

ADOPTÉ

- **2388 – 2009 - M.R.C. du Val St-François** – Convocation du bureau de délégués relativement au barrage du lac Denison pour le 26 octobre 2009 à 18h30 aux bureaux de la M.R.C. du Val St-François – Ratification du mémo déposé par le directeur général auprès du bureau des délégués en date du 26 octobre 2009 demandant de confier le dossier à un arbitre;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité ratifie le document préparé et déposé par le directeur général à l'occasion de la rencontre du « Bureau des délégués » tenue le 26 octobre 2009 considérant que ce document reflète la position de la Municipalité à l'égard du dossier du barrage du lac Denison.

ADOPTÉ

- **2389 – 2009 - École secondaire l'Escale** – Demande de commandite pour l'album des finissants édition 2009-2010;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que la Municipalité accepte de commanditer à la réalisation de cet album à raison d'une somme de \$100.00 payable au mois de janvier 2010.

ADOPTÉ

- **2390 – 2009 - Jeux du Québec Estrie** – Demande d'appui financier aux jeux d'hiver et d'été 2010 – Liste de 14 participants de notre municipalité jointe - \$300.00 en 2008;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité accepte de contribuer au financement de ces activités à raison d'une somme identique à celle versée l'an dernier soit \$300.00.

ADOPTÉ

- **2391 – 2009 - « Donner au suivant »** - Demande de contribution financière pour le dîner des « Bénévoles » qui auront contribué à l'activité – Repas

prévu le dimanche 13 décembre 2009 à la salle des Chevaliers de Colomb et demande de présence à cet événement;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité contribue financière à l'organisation de cette activité à raison d'une somme de \$200.00.

ADOPTÉ

- **2392 – 2009 - Commission scolaire les Sommets** – Soumission du « Plan triennal de répartition et de destination des immeubles » et demande d'indiquer l'accord ou le désaccord de l'instance;

Considérant qu'en regard des écoles situées sur le territoire de la M.R.C. des Sources, seule l'école de Saint-Adrien est visée par le rapport de consultation et qu'à cet égard il appert que dans ce cas il s'agit de « renouveler les protocoles d'entente sur une base annuelle »;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité indique être en accord avec le « Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2010-2011 à 2012-2013 » que selon sa compréhension du dossier, elle n'a pas de modifications à proposer;

Que le directeur général soit autorisé de signer pour et en son nom le « Rapport de consultation ».

ADOPTÉ

- **2393 – 2009 - Refuge Canin** – Offre de recevoir les chiens et chats des résidents de la Municipalité en continuité du « Refuge Animour » à St-Rosaire;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Michel Plourde que la Municipalité acquiesce à l'offre datée du 30 octobre 2009 et soumise pour l'année 2010.

ADOPTÉ

- **2394 – 2009 - Yvon Vallières** – Lettre informant de la remise de près de \$11,000.00 partagés entre le P'tit Bonheur et le Centre d'Art de Richmond suite à la tenue de l'omnium de golf;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité demande à ce qu'une partie des bénéfices pouvant résulter de « L'omnium Yvon Vallières – édition 2010 » soient attribués à l'organisation des « Fêtes du 150^{ième} de la Ville de Danville » lesquelles doivent se dérouler tout au long de l'année 2010.

ADOPTÉ

- **2395 – 2009 - Ministère des Transports** – Documentation concernant la « Reddition de comptes – Programme d'aide à l'entretien du réseau local » - Nouvelle procédure – résolution autorisant un vérificateur comptable de certifier l'utilisation faite des compensations;

ATTENDU que le Ministère des Transports a versé une compensation de \$314.992.00 pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009;

ATTENDU que les compensations distribuées à une municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU que la présent résolution est accompagnée de l'annexe « A » identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée soit le 30 avril 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la municipalité de Danville informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ

- **2396 – 2009 – Ministère des Transports** – Reddition de compte;

CONSIDÉRANT que la reddition de compte à laquelle réfère la résolution 2395-2009 ci-dessus constitue une nouvelle procédure édictée par le Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que les états financiers de la Municipalité sont produits et certifiés par une firme comptable selon les directives établies par le Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'organisation du territoire et déposés auprès de ce Ministère;

CONSIDÉRANT que ces mêmes états financiers contiennent quantité d'information concernant la ventilation des dépenses reliées aux travaux publics;

CONSIDÉRANT que les éléments visés par la reddition de compte demandée et décrétée par le Ministère des Transports sont tous contenus et même de façon plus détaillés dans les états financiers de la Municipalité et que le fait d'en demander une qui soit séparée des états financiers et certifiés par une firme comptable entraînera inévitablement des dépenses additionnelles pour la Municipalité en plus d'imposer une charge de travail additionnelle;

CONSIDÉRANT qu'une saine administration consiste à éviter une duplication des dépenses encourues pour l'obtention de biens, services ou renseignements déjà existants;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette :

- 1° Que la Municipalité, par mesure d'économie et d'efficacité, fasse connaître son désaccord à la production de la « reddition de compte » demandée par le Ministère des Transports; et
- 2° Que la Municipalité recommande fortement au Ministère des Transports de quérir les informations demandées en consultant les états financiers déposés par la Municipalité auprès du Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'organisation du territoire qui tout comme le Ministère des Transports relève du Gouvernement du Québec de sorte que les 2 Ministères devraient pouvoir communiquer entre-eux pour obtenir de l'autre des informations qui existent déjà sans frais additionnels pour la Municipalité; et
- 3° Que Copie de la présente résolution soit adressée à monsieur Yvon Vallières, député pour le comté de Richmond et Président de l'Assemblée nationale du Québec à titre d'information et pour fins de commentaires et de recommandations.

ADOPTÉ

AFFAIRES EN SUSPENS

- **2397 – 2009** – **Comité consultatif d'urbanisme** – Propriété du 265 du Carmel – Recommandations;

Considérant les recommandations faites par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant l'avis publié dans le journal Les Actualités et l'absence de personnes ayant des représentations à soumettre aux membres du Conseil;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Michel Plourde que la municipalité fasse droit à la demande de dérogation mineure pour la propriété du 265 de la rue Du Carmel et consistant à:

Reconnaître conforme des travaux d'agrandissement du bâtiment principal de 2 mètres dans la marge latérale et l'installation d'un chien-assis dont l'angle du toit diffère de celui existant alors que les normes prescrites par la section 8.11 (normes à visées patrimoniales) du règlement de zonage 359 prescrivent une superficie maximale d'agrandissement de 28,5 mètres (superficie du bâtiment existant X 0,5), ne permettant pas à un agrandissement d'empiéter sur le prolongement latéral du bâtiment et ne permet pas à l'angle du toit de différer de celui existant.

ADOPTÉ

- **2398 – 2009 – Travaux de pavage** – Subvention à l'entretien du réseau routier municipal;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que ce Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de \$17,110.88 sur \$22,231.84 conformément aux exigences du Ministère des Transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉ

- **2399 – 2009 – Passage de la flamme olympique** – Oriflammes;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que le service des travaux publics procède à l'installation des oriflammes achetés à l'occasion du passage de la flamme olympique sur le territoire de la municipalité et prévue pour le 5 décembre 2009.

ADOPTÉ

- **2400 – 2009 – Propriété du 217 Daniel-Johnson** – Annonce publique;

Considérant que de nombreuses personnes ont manifesté par écrit leur désir de se porter acquéreur de la propriété du 217 de la rue Daniel-Johnson;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Bernard Laroche que le directeur général soit autorisé de publier le désir de la Municipalité de se départir de la propriété du 217 de la rue Daniel-Johnson au moyen d'un avis public dans le journal Les Actualités en plus d'un envoi personnalité de cette mise en vente aux personnes ayant manifesté par écrit leur intention de s'en porter acquéreur.

ADOPTÉ

AFFAIRES NOUVELLES

- **2401 – 2009 – Dérogation mineure** – Sylvain Lampron;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que le directeur à l'urbanisme et au développement économique soit autorisé de convoquer le comité consultatif d'urbanisme et de donner l'avis public requis en vue d'une dérogation mineure sur demande à cet effet à être adressée par monsieur Sylvain Lampron, le tout pour fins de recommandations à l'assemblée régulière du 7 décembre 2009.

ADOPTÉ

- **2402 – 2009 – Fêtes du 150^{ième} de Danville** – Participation de l'Association des Townshippers;

Considérant que la municipalité possède les structures et terrains propices à la venue d'un grand nombre de visiteurs pour ne citer que le centre Mgr. Thibault et ses terrains de même que l'École élémentaire ADS et ses terrains;

Considérant l'importance de la communauté anglophone dans l'histoire et le développement de la Municipalité;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Michel Plourde :

- 1° Que la Municipalité, avec et au nom du Comité des Fêtes du 150^{ième} de la Ville de Danville, invite l'Association des Townshippers à participer aux festivités pour le mois de septembre 2010;
- 2° Que la Municipalité assure cette association de son entière collaboration pour un séjour de ses membres sur le territoire de la Municipalité au cours de la 2^{ième} ou 3^{ième} semaine de septembre 2010;
- 3° Que la Municipalité fasse parvenir cette offre dans les meilleurs délais sans attendre l'appel de candidatures usuelle que fait cette Association pour la tenue de son rassemblement annuel.

ADOPTÉ

- **2403 – 2009 – Politique familiale** – Appui et collaboration de la Municipalité;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité indique dès à présente qu'elle est prête à appuyer et collaborer dans la mesure de ses capacités à la mise en place du « Programme Québec-enfants » qui doit être instauré incessamment pour le territoire de la M.R.C. des Sources.

ADOPTÉ

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉ

Jacques Hémond, Maire

**Michel Lecours, Directeur-général et
secrétaire-trésorier**